

COLLEGE DE FRANCE PARIS

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire COLLEGE DE FRANCE PARIS, session 2025

L'Administrateur du Collège de France

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire COLLEGE DE FRANCE PARIS, au titre de l'année 2025 :

Madame TLAIS Mona, ige, présidente, Collège de France, Paris.

Madame SAIDYASSINE Abida, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Monsieur AZOULAY Laurent, aensr, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Versailles, Versailles.

Madame FRANCOIS Christelle, ige, experte, Université Paris Cité, Paris.

Monsieur MACHEFER Etienne, attaché principal d'administration de l'état, Ensta, Palaiseau.

Monsieur GALLET Rémi, ige, suppléant, Collège de France, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 10 juillet 2025

Pour l'administrateur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines


Jérôme BIARD